

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**  
**CANTON DE SIGOULES**  
**COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du mercredi 9 mai 2014 à 20 h 53

Présent(e)s : ALEXANDER Elizabeth, BROUILLEAUD Marie-Agnès, DOUGHTY Richard,  
CUISSSET Guy, PEDRENO Armelle, Patrick VERGNOL, WAUQUIER Anne , BOURGADE  
Nicolas

Absents excusés : De CERVAL Hubert (procuration à Cuisset Guy)

Secrétaire de séance : Armelle PEDRENO

ORDRE DU JOUR :

- Relais de Monestier
- Divers ne donnant pas lieu à délibération

\*\*\*\*\*

**Procédure judiciaire Relais de Monestier**

Réf délibération : 2014/22 acte 3-1

Historique des décisions déjà votées en conseil municipal :

- arrêt des procédures judiciaires de la mairie de Monestier envers la SARL Phigarrian
- huissier mandaté par la mairie pour acter l'arrêt de cette procédure

Ordre du jour :

Délibération pour décider d'acquérir les éléments de fonds de commerce : nom, matériels et le droit au bail.

Proposition de vente faite par la mairie pour environ 30000 euros avec remboursement de la dette par la SARL.

L'inventaire a été fait entre les gérants, M.BOURGADE et Mme BROUILLEAUD

Ce rachat impliquera par la suite pour la commune deux solutions :

- soit la revente du fond de commerce avec un nouveau bail
- soit une location en gérance

Pour étudier ces solutions le conseil municipal demande l'avis d'un avocat M.SAILLAN.

**Délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir de la SARL Phigarrian les éléments de fond de commerce (nom, matériel selon l'inventaire réalisé le 7 mai 2014, droit au bail, etc.) liés à l'activité du Bar-Restaurant le Relais de Monestier. Cet achat sera effectué pour un prix global de 30 000 euros payable de la manière suivante :



10 915.36 euros par compensation avec la dette de la SARL Phigarian au profit de la commune de Monestier (étant ici précisé que cette compensation éteindra l'ensemble de la dette)  
Le surplus, soit la somme de 19 084,64 euros payable comptant.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Marie-Agnès BROUILLEAUD et M. Richard DOUGHTY pour signer les actes notariés nécessaires à cette acquisition.

Le conseil municipal prévoit d'abonder une ligne du budget principal vers le budget Bar-Restaurant.

Votants:9 ; Pour :7 ; contre : 0 ; Abstention : 2

### **Divers ne donnant pas lieu à délibération**

-Suite aux démissions de 2 conseillers, les suppléants seront amenés à les remplacer dans leurs délégations. Prévoir un conseil municipal dans la quinzaine à venir pour délibérer sur les remplacements aux syndicats.

-organisation des élections européennes à prévoir

-SIAS : réunion reportée pour l'élection du président

-M. Giacobi Edouard qui représente le Sporting Valley souhaite rencontrer le conseil municipal

-SIAEP : Patrick Vergnol a été élu président, J.P Frey premier vice-président, R. Visentini deuxième vice-président. Rendez-vous pris avec M.Bidot pour un état des lieux administratifs. Rendez-vous à Périgueux avec Mme Dubois pour le budget du SIAEP. Assemblée générale le 4 juin

-SDE 24 : prévoir une communication pour que les particuliers puissent faire remonter aux élus leurs besoins + état des lieux à faire en commission technique

Connexion souterraine prévue venant de Ste Foy sur la commune pour qu'en cas de tempête Monestier ait l'électricité venant de Ste Foy et de Sigoulès.

-Ouverture des commissions de travail : Finances, jeunesse, bureau aide sociale, cadre de vie, technique, culture/loisirs, sport, bulletin de proposition de fonctionnement et des formalités d'inscription à communiquer par affichage en mairie

- Référents des commissions :

\* finances : M.A Brouilleaud

\* jeunesse : A.Pedreno

\* bureau aide sociale : E.Alexander

\* cadre de vie, tourisme: N.Bourgade

\* technique: R.Doughty

\* culture, loisirs, convivialité : A.Waquier

\* sport : P.Vergnol

Séance levée à 22:23